

accordée l'autorisation de mettre la canalisation principale en service.

Je m'empresse toutefois d'ajouter que cette disposition concernant l'abrogation ne signifie nullement que nous mettions actuellement en question la nécessité de prendre les arrangements nécessaires pour que soit construit un raccordement avec le Delta dans un avenir prévisible. Les membres de l'opposition se réjouiront d'apprendre que nous avons adopté les mesures d'abrogation préconisées par des représentants de ce parti au cours du débat relatif à cet organisme.

Ce vaste projet dans lequel le Canada et les États-Unis s'apprentent à se lancer est le résultat d'un procédé long et dynamique qui a nécessité une participation considérable du secteur privé, des gouvernements et de la population tant américaine que canadienne. Tous ont eu et continuent d'avoir un rôle crucial à jouer.

Les diverses compagnies qui étaient intéressées à exécuter ce projet se sont livrées une lutte acharnée et, au cours des pourparlers que nous avons eus, elles ont beaucoup élargi notre champ de connaissances. Le groupe de compagnies Alcan-Foothills, qui a finalement été choisi, s'est montré dynamique, plein de ressources et sensible aux préoccupations du public. Et je dois ajouter qu'une grande diversité de groupes et organismes des deux pays ont fait connaître leurs préoccupations avec beaucoup de force et de compétence. Il convient de signaler que les porte-parole même de la compagnie Foothills ont reconnu les bienfaits des interventions de ces groupes publics, pour la compagnie même et pour le pays.

Évidemment, les gouvernements ont aussi eu un rôle considérable à jouer compte tenu de l'extrême importance de l'énergie pour le pays, du caractère international du projet, et de l'obligation de créer un ensemble de lois et règlements pour contrôler tous les aspects de la construction et de l'exploitation du pipe-line.

Quand ce projet de loi aura été adopté, il restera à résoudre un certain nombre de problèmes et à relever un certain nombre de défis. Les compagnies associées au projet, les fournisseurs de biens et services nécessaires au pipe-line, les institutions financières, les groupes de défense des intérêts publics et les gouvernements de tous les paliers ont tous un rôle important et permanent à jouer pour garantir que le réseau sera conçu et construit de façon à servir le mieux les intérêts nationaux dans les années à venir.

Monsieur l'Orateur, comme le député du Yukon l'a laissé entrevoir lorsqu'il m'a posé une question peu de temps avant la première lecture du projet de loi, il s'agit d'un projet de loi volumineux et compliqué. Je comprends que les députés voudront l'examiner attentivement. Toutefois, il importe également que nous procédions aussi rapidement que possible de manière à établir un cadre législatif capable de régir le projet et de créer l'Administration du pipe-line du Nord qui jouera un rôle crucial dans sa mise en œuvre.

En définitive, monsieur l'Orateur, nous sommes convaincus que cette vaste entreprise engendrera des bienfaits très considérables, à court et à long termes, pour tous les Canadiens. Elle nous donnera accès à une source d'énergie nouvelle et considérable, à la fois plus sûre et économique que toute autre source. Elle stimulera fortement la production et l'emploi dans bien des régions du pays. Elle aura un effet très positif sur notre balance internationale des paiements. De plus, elle

### *Pipe-line du Nord*

jouera un rôle vital dans le développement à long terme de l'économie du Nord. Pour toutes ces raisons, j'espère fortement que tous les partis de la Chambre appuieront sans réserve cette loi qui vise à donner effet au projet de pipe-line, comme je crois que le fera le peuple canadien.

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, j'aurais une très courte question à poser au ministre sur les tribulations de la Syncrude en Alberta. Quand la Syncrude a lancé des appels d'offres pour la construction d'un pipe-line entre Fort McMurray et Edmonton, la plus basse offre est venue d'une entreprise canadienne qui embauche des travailleurs non syndiqués. La direction du syndicat international des travailleurs de Syncrude s'y est opposée. Celle-ci a fini par céder et elle a octroyé le contrat à un prix beaucoup plus élevé, à une société américaine. Est-ce que la loi et les pouvoirs qu'elle confère au ministre et à l'Office national de l'énergie, peuvent nous garantir que les sociétés canadiennes pourront soumissionner pour la construction du pipe-line et que ce ne sera pas finalement des sociétés américaines qui en bénéficieront, à des prix plus élevés, par suite de ce genre de pressions artificielles?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, oui, la loi prévoit ce genre de choses.

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question...

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je pense que nous sommes en train de nous engager dans un débat. Je demanderais à la Chambre si elle permet à l'unanimité au vice-premier ministre (M. MacEachen) de répondre aux questions. Sinon, je devrai passer la parole au député du Yukon (M. Nielsen), au nom de l'opposition officielle. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

● (1612)

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, peut-être que le vice-premier ministre (M. MacEachen) voudra répondre à une question découlant d'une option actuellement à l'étude, soit un tuyau de 48 pouces à basse pression, ou un tuyau de 48 pouces à haute pression ou encore un tuyau de 54 pouces. Voudrait-il dire à la Chambre comment cette option pourrait influencer sur les prévisions déjà faites sur le nombre d'années-hommes que pourra générer le projet, à supposer par exemple, qu'on choisisse une autre solution que le tuyau de 48 pouces à faible pression, choix initial de l'entreprise, ou encore que le tuyau de 54 pouces, que nous sommes en mesure de fabriquer au Canada, comparativement au tuyau de 48 pouces à haute pression que le Canada n'est pas encore suffisamment outillé pour produire et qu'il faudra peut-être acheter des États-Unis ou d'un autre pays? Le ministre peut-il nous donner une idée de la façon dont cette option pourrait influencer sur le nombre global d'années-hommes?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, l'estimation présentée, et dont j'ai parlé depuis l'annonce, a été établie en fonction des intentions actuelles de la Foothills, dont le projet prévoit une conduite basse pression. Je n'ai pas eu l'estimation du nombre d'années-hommes de travail que représenterait une conduite haute pression, dans le cas où l'Office national de l'énergie se prononcerait en faveur de cette solution. Ce que je sais, c'est que l'usine de Regina est fort intéressée par ce marché et, comme me le disait ce matin le premier ministre de la Saskatchewan, il est bien possible que tout dépende directement pour